

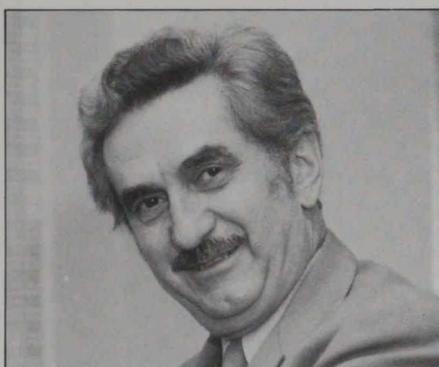
Pour un fédéralisme « restructuré »

Le rapport de la commission Pépin-Robarts.

En publiant son rapport, en janvier dernier, la Commission de l'unité canadienne a mis dans le débat fédéral une pièce de grande importance (1). Au terme d'une étude qui a comporté des auditions publiques dans tout le Canada, la commission propose des solutions qui reposent sur une analyse qui n'est assurée de plaire ni aux gouvernements provinciaux, ni aux gouvernements provinciaux, mais tous devront en tenir compte au début d'une période qui conduira sans doute à des choix décisifs (2).

La commission voit dans le résultat des élections québécoises du 15 novembre 1976 — qui ont porté au pouvoir le parti québécois, partisan de l'indépendance politique du Québec et de son association économique avec le reste du Canada — l'origine de sa création. Certes, observe-t-elle, ce n'était pas la première fois que l'on assistait à l'élection d'un gouvernement hostile au système né de la Confédération de 1867, mais « jamais on n'avait vu poursuivre avec autant de fermeté la cause de l'indépendance provinciale ». Le nœud de la crise doit être recherché, pense-t-elle, dans « les conflits entrecroisés créés dans la société canadienne par deux types de clivages et par les institutions politiques qui les véhiculent : l'éternelle distinction entre « Français » et « Anglais » et le régionalisme. Après avoir décrit

« quelques avantages du Canada », la commission s'attache à définir trois objectifs généraux. Il s'agit d'abord de faire comprendre aux Canadiens que la diversité est source de force ; l'histoire canadienne montre que des provinces fortes sont devenues faibles, et inversement. Il s'agit ensuite de consolider l'ensemble canadien en bâtissant une société aussi ouverte que possible et en sti-

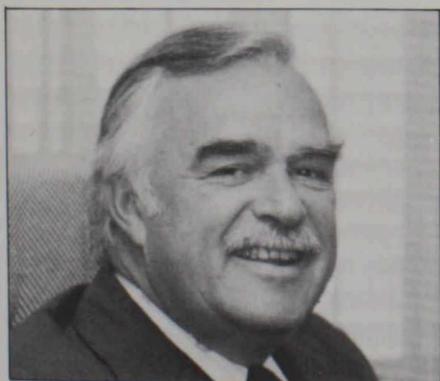


M. Jean-Luc Pépin, coprésident de la Commission de l'unité canadienne, a été député (libéral) du Québec à la Chambre des communes et ministre du gouvernement fédéral.

mulant la prise de conscience du fait que les activités régionales s'insèrent dans le grand ensemble. Enfin, il s'agit d'adapter les institutions fédérales à l'évolution de la société canadienne.

La commission Pépin-Robarts, qui consacre d'importants développements aux problèmes sociaux (les langues, les autochtones) et aux problèmes économiques (l'intégration des régions, la fiscalité, l'économie du Québec), formule en faveur d'un « fédéralisme restructuré » des propositions qui alimenteront le grand débat ouvert au niveau fédéral et au niveau provincial. Le Canada, écrit-elle, doit conserver « l'heureuse association des institutions parlementaires et du régime fédéral » ; celui-ci a, sur le régime confédéral, le double avantage de la stabilité et de l'efficacité. Cela dit, la commission recommande des transformations profondes dans le domaine du partage des compétences

entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et dans le domaine des institutions. Sur le premier point, elle demande un effort de clarification (la dévolution des compétences n'est pas toujours claire) et d'adaptation aux réalités. C'est là que la commission reconnaît le caractère « unique » de la position du Québec, seule province « ayant une communauté linguistique en situation minoritaire dans l'ensemble du pays et majoritaire à l'intérieur de ses propres frontières ». Le Québec « devrait détenir les pouvoirs nécessaires à la préservation et au développement de son caractère distinct au sein d'un Canada viable » (3). « Toute solution politique qui ne répondrait pas à cette attente signifierait l'éclatement du Canada ». Dans le domaine des institutions, la commission recommande en particulier le remplacement du Sénat par un Conseil de la fédération dont les membres seraient délégués par les provinces (4). L'assemblée serait compétente dans les domaines législatifs qui sont communs, à divers titres, au fédéral et au provincial. D'autre part, la composition de la Cour suprême devrait mieux refléter la dualité canadienne sur le plan juridique (droit civil et *common law*). Les propositions de la commission portent encore sur une réforme de la loi électorale qui viserait à ajouter une certaine dose de proportionnalité au système majoritaire à un seul tour.



M. John Robarts, coprésident de la Commission de l'unité canadienne, a été premier ministre (conservateur) de l'Ontario.

1. Créée en 1977, la commission avait été chargée de « recueillir et de faire connaître les opinions des Canadiens sur la crise que traverse le pays » et de proposer des solutions. Elle est connue sous l'appellation de « commission Pépin-Robarts », du nom de ses deux coprésidents.

2. Les élections fédérales (renouvellement des sièges de la Chambre des communes) ne peuvent être tenues après le 7 juillet prochain et le référendum provincial sur le statut constitutionnel du Québec est prévu pour la fin de l'année.

3. Dans cet esprit, la commission se montre favorable à la dévolution aux provinces des compétences d'ordre linguistique.

4. Les membres du Sénat canadien sont nommés sur une base provinciale par le premier ministre fédéral.